

BULLETIN MUNICIPAL



BREHAND



FEVRIER 2011

Site : www.brehand.com

Courriel : mairie.brehand@wanadoo.fr

Mairie 15 rue du stade 22510 BREHAND / **Tel** : 02.96.42.78.16 / **Fax** : 02.96.42.62.85

(Edité le 3/02/2011)

Le quartier des Genêts

Vous êtes intéressés par l'acquisition d'un terrain dans ce nouvel espace, faites-vous connaître !

Les travaux de viabilisation de ce terrain doivent commencer normalement début avril pour s'achever en septembre.

Les personnes intéressées par l'acquisition d'un, voire de plusieurs lots, doivent venir consigner leur demande en mairie. Les candidatures déjà déposées sont enregistrées. Elles n'ont pas valeur de réservation d'un lot précis mais d'une intention d'acheter un terrain dans ce lotissement.

Ensuite, dès que les délais administratifs le permettront, la mairie enverra à chaque postulant un courrier précisant le jour et l'heure pour venir mettre une option sur le lot choisi et prendre date pour la signature du compromis de vente.

Le prix du m² est fixé à 49 € TTC auquel s'ajouteront les frais d'arpentage.

VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

ETAT CIVIL

Naissance à Saint-Brieuc :

Faustine RABET, 1 rue du Petit Bois, le 14 janvier

Décès à Saint-Brieuc :

Pierre GLATRE, 7 rue du Général Boishardy, 91 ans, le 30 janvier

PERMIS DE CONSTRUIRE et DECLARATIONS PREALABLES

Demandés :

- Le 16 décembre : Mr Vincent BIZEUL- Melle Emilie VERDES
Les Landes
Extension garage (accordé le 25 janvier)
- Le 31 décembre : Mr Gilles DESANEAUX
47 route de Moncontour
Construction d'une piscine et d'un abri de jardin
- Le 17 janvier : EARL des Fresnes
La Ville d'en Haut
Construction hangar à fourrage + hangar à matériel
- Le 21 janvier : Mme Pierrette BOTREL
2 rue de Madéhen
Construction d'un abri de prairie
- Le 27 janvier : Mr Nicolas MARTIN et Melle Marlène JARNO
5 rue de Caharet
Rénovation d'une longère et agrandissement garage

Accordés :

- Le 3 janvier : Mr et Mme Michel PECHEU
24 rue du Stade
Construction d'une piscine
- Le 25 janvier : Mr Vincent BIZEUL et Mme Emilie VERDES
Les Landes
Rénovation maison d'habitation

CONSEIL MUNICIPAL – 14 JANVIER 2010

1 – FOURRIERE ANIMALE

Ne disposant pas de fourrière municipale, le Conseil décide de renouveler l'adhésion à CHENIL SERVICE pour un coût de 0,607 € par habitant soit 869,83 € HT.

2 – AMENAGEMENT PAYSAGER DU VAU JAUNE

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché à venir suite à la consultation lancée.

3 – AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Une demande de DGE (Dotation Globale d'Equipement) va être déposée auprès de l'Etat pour la création de 2 classes suivant un projet élaboré par M. Serge PRIOUL, architecte à Lamballe.

4 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Il est destiné à lutter contre les exclusions sociales et professionnelles des jeunes de 18 à 25 ans et sollicite une participation entre 0,35 € et 0,40 €. Le Conseil vote un montant global de 573,20 €.

5 – CONTRAT DE TERRITOIRES

Dans le cadre du contrat de territoires signé entre le Conseil Général et Lamballe Communauté, la commune de Bréhand peut prétendre à un financement de 139.139 € dont 60.000 € pour les travaux de l'école et 79.139 € pour la réfection et l'aménagement de la voirie.

6 – PARTICIPATIONS AUX ECOLES

Le montant alloué par enfant à l'école publique passe de 37,89 € à 38,69 € à compter du 1^{er} janvier 2011 pour un enfant du primaire et de 43,54 € à 44,41 € pour un enfant de maternelle. Le contrat d'association avec l'OGEC sera réévalué en conséquence. Dorénavant, le nombre des élèves considéré, sera celui du mois de janvier.

7 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

- Achever les travaux pour la sécurité des piétons au Vau Jaune,
- Réalisation d'un chemin piéton route de Trégenestre et rue du Mené,
- Installation d'un système d'arrosage sur le terrain de foot du bas,
- Travaux à l'école publique,
- Acquisition terrain famille JOUAN rue du Général Boishardy,
- Travaux à l'église : sacristie, parquet du choeur,
- Joints mur jardin du presbytère,
- Aménagement du jardin du presbytère,
- Effacement des réseaux rues du Mené et Madéhen,
- Renouvellement du mobilier de la salle des loisirs,
- Pose de volets à la résidence du Clos Jean,
- Installation d'une cloison dans la cuisine de l'ensemble salle des fêtes/restaurant scolaire,
- Conservation des archives de la commune,
- Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue de Launay,
- Numérotation des immeubles des hameaux,
- Aménagement des abords de la mairie,
- Acquisition d'une lame de déneigement,
- Acquisition d'une structure de jeux pour la garderie,
- Remplacement d'un chauffe-eau dans l'ensemble salle des fêtes/restaurant scolaire,
- Chemin de randonnée dans le Bourg,
- Construction d'un cabinet médical,
- Lotissement des Genêts : viabilisation.

Prochaine réunion de conseil : vendredi 4 février – 20 h



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2011

CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2015

Le conseil communautaire a approuvé les opérations communautaires inscrites au contrat de territoire et a autorisé le Président à signer le contrat.

FOURNITURE DE FIOUL

Le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Lamballe pour la passation du marché relatif à la fourniture de fioul.

MISSION LOCALE

Le conseil communautaire a approuvé la convention avec la mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du pays de Saint-Brieuc.

VOLET 3 BREIZH BOCAGE - ANNEE 2011

Le conseil communautaire a approuvé le programme d'entretien de haies d'avenir sur Andel et Coëtmieux.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE COËTMIEUX

Le conseil communautaire a approuvé le zonage d'assainissement de Coëtmieux ainsi que les conclusions et recommandations du commissaire enquêteur.

DELESTAGE DES EAUX USEES DE LANDEHEN VERS MAROUE

Le conseil communautaire a approuvé la révision du montant de l'estimation prévisionnelle définitive du projet de travaux de délestage des eaux usées de Landéhen vers Maroué.

FORUM « EMPLOI SAISONNIER »

Le conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat avec la mission locale pour l'organisation du forum des emplois saisonniers qui se déroulera le 19 février 2011.

VENTE DU PATRIMOINE DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Le conseil communautaire a approuvé les prix proposés pour la revente du patrimoine « Déchets ménagers ».

SIGNATURE DU CONTRAT UNIQUE ECO EMBALLAGES

Le conseil communautaire a approuvé l'opportunité du regroupement des collectivités en un contrat unique - Barème E, ce qui permet de couvrir 80 % des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets spécifiques et à autoriser le Président du SMETTRAL à signer ce contrat au nom de Lamballe Communauté.

BROYAGE ET EVACUATION DES DECHETS VERTS

Le conseil communautaire a approuvé l'attribution des marchés de services par la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2011, relatifs au broyage et à l'évacuation des déchets verts à la société THEAUD VEGETAUX pour le lot n°1 et à la Société NETRA pour le lot n°2.

PROJET @TITUDES 2.0

Le conseil communautaire a décidé la gratuité des ateliers programmés au mois de février 2011 à la Cyber base du P@T de Lamballe dans le cadre du projet @ttitudes 2.0.

Courrier de Générale des eaux services

La mairie précise aux destinataires de ce courrier qu'il n'y a aucune obligation à souscrire à ce contrat. Cette proposition n'est pas faite en liaison avec votre service eau et assainissement de Lamballe Communauté. Par conséquent, les sommes mentionnées ne sont pas dues.

Cependant, chaque abonné à titre personnel, peut, s'il le désire, adhérer à cette offre de service.

FORUM EMPLOIS SAISONNIERS A LAMBALLE

La saison estivale est encore lointaine et pourtant il faut déjà penser aux démarches à effectuer pour décrocher « le » job pour cet été.

Pour vous y aider, la Mission Locale, en partenariat avec Lamballe Communauté et les communautés de communes Côtes de Penthièvre, Pays de Moncontour et d'Arguenon Hunauday, proposera pour la huitième édition, un forum sur « les emplois saisonniers ».

le samedi 19 février 2010
à la salle municipale de Lamballe
de 13h30 à 17h30

Un forum, pourquoi faire ?

Ce forum sera l'occasion de

- ↵ consulter des offres d'emploi,
- ↵ **d'échanger avec des responsables d'entreprises** sur les différents postes de travail, les conditions de travail et les modalités pour postuler,
- ↵ **de rencontrer des organismes** (mission locale, Point Information Jeunesse, Pole Emploi et Info Emploi...) qui peuvent vous aider dans vos recherches,
- ↵ s'informer sur la législation du travail

Vous y trouverez aussi :

↵ **un espace « CV et lettre de motivation »**,

↵ **des temps d'informations collectives** sur :

- « Jeunes et Bénévoles »
- « Quelle législation du travail quand on est mineur ? »
- « Les chantiers de jeunes »
- « Les Jobs à l'étranger »

(Horaires disponibles début février sur le blog du forum ou sur celui du PIJ)

Ainsi qu'un espace d'échanges sur « le BAFA » et « le Baby-sitting », avec cette année **un pôle sur le secteur de l'animation et les structures de loisirs** des différents territoires.

Pour plus d'informations sur le forum, contacter :

le Point Information Jeunesse

8 et 10 rue Saint-Jacques |

22400 Lamballe

Tél. 02 96 50 87 90 |

pij@lamballe-communaute.com

<http://ij-bretagne.com/lamballe>

Consultons, puis adoptons les règles de notre Plan Local d'Urbanisme

La révision du plan local d'urbanisme a été approuvée par le conseil municipal le 17 novembre 2008. Le dossier transmis à la Préfecture est validé par l'État puis devient opposable aux tiers.

Ce document consigne sur l'ensemble de la commune les droits, les devoirs, les interdictions dans chaque zone définie, puis identifiée par un sigle répondant à des critères précis.

UA : zone urbaine correspondant au centre traditionnel de l'agglomération.

UB : zone urbaine d'extension récente.

UL : zone accueillant des équipements de sports, de plein air ou de loisirs avec leurs installations.

UY : zone regroupant les activités économiques (artisanat, industrie, commerces, services).

1AUB : zone naturelle prévoyant à court terme l'extension de l'agglomération.

AUY : zone d'activité à créer.

2AU : zone ayant pour objectif la protection stricte de l'urbanisation ultérieure.

A : zone exclusivement réservée à l'activité agricole.

NH : zone en milieu rural où les rénovations d'habitations, de bâtiments annexes avec des extensions limitées autorisées.

NS : zone constituée soit d'un paysage remarquable, d'éléments écologiques reconnus, protection des rivières, ruisseaux ou zones humides d'intérêt local.

NP : zone pouvant accueillir des activités légères de loisirs, de sports et d'hébergement à caractère public dans des secteurs de la commune présentant un caractère d'espace naturel.

Par ailleurs, les lotisseurs privés ou publics ont obligation de constituer un cahier des charges qui très souvent est différent d'un lotissement à un autre dans la même commune. Ce cahier des charges prévaut au PLU. Il est remis à chaque acquéreur lequel s'engage à le respecter dans la durée.

En résumé, habiter dans la même commune oblige à respecter la réglementation qui peut être différente selon l'emplacement du projet, selon la zone où vous habitez. Difficile parfois à entendre (ce qui est réalisable pas loin de chez nous ne l'est peut-être pas chez nous). A défaut de le connaître, des incompréhensions naissent et des suspensions sont entendues.

Vous êtes concernés par un projet d'urbanisme.

Vous pouvez le réaliser seul ou faire appel à un prestataire. Dans tous les cas, afin d'éviter les surprises, procurez-vous le règlement ou le cahier des charges de la zone portant votre projet. Ensuite, vous déposez votre dossier complet en mairie. Il sera acheminé vers la DDTM, service instructeur des documents d'urbanisme de la commune. Dans un délai défini selon la nature du projet, ce service de l'État propose au maire un avis favorable ou défavorable.

Lorsqu'un avis est défavorable, le pétitionnaire a connaissance du motif du refus. Une nouvelle demande peut être déposée. Si le demandeur souhaite rencontrer le maire, c'est possible. Si le pétitionnaire s'estime malgré tout dans son droit, veut maintenir son projet, il peut en toute légalité contester la décision du maire devant le tribunal administratif.

Par contre, des constructions voire des extensions ont pu être réalisées en ignorant ces obligations administratives. Ces carences sont regrettables et peuvent engager leurs auteurs à des contraintes toujours difficiles à vivre.

Prenons bien connaissance du principal document d'urbanisme de la commune. Se renseigner est une nécessité. Des déclarations négligées ou erronées déprécient la valeur du bien.

ELAGAGE DES ARBRES



Les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient **respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage**

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Pour les lignes électriques et téléphoniques : Si la ligne est sur la voie publique (en limite de terrain), l'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant.

Si la ligne traverse votre propriété, c'est à EDF de l'effectuer à sa charge.

Les riverains sont dans l'obligation d'élaguer les arbres, arbustes et autres haies à la limite de leur propriété avec la voie publique, afin qu'aucune gêne ne soit occasionnée pour le passage des piétons sur les trottoirs.

IMPOTS SUR LE REVENU 2010

Toute personne physique doit faire une déclaration de revenus même si elle n'est pas imposable. Le but est d'obtenir un avis de non imposition, pièce exigée pour la constitution de divers dossiers. Si vous ne recevez pas d'imprimés, adressez vous en mairie.

PERMANENCES

Conciliateur :

Mr André RAULT, médiateur pénal, assure une permanence à la mairie de MONCONTOUR le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h. Le recours au conciliateur est gratuit.

Mission Locale pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes :

Les mardis de 9h à 12h à la mairie de Quessoy sur rendez-vous avec Mr Guy TRAMELEUC. Pour prendre rendez-vous, appeler le 02.96.68.15.68.

Centre de planification du Centre Hospitalier Yves LE FOLL :

Le mercredi après-midi à la Circonscription de la Solidarité Départementale à LAMBALLE rue du Jeu de Paume.

PACT-ARIM (aides à l'amélioration de l'habitat) :

3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h, 8 rue des Augustins, Lamballe.

CAF :

- accueil du public sans interruption de 8h15 à 17h du lundi au vendredi au siège à St-Brieuc, 53, Bd Clémenceau
- mercredi et jeudi à Lamballe, rue des Augustins, de 9h30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

M.S.A. :

Centre de proximité de Lamballe, rue St-Jacques au 02.96.50.18.10

- permanence administrative : lundi, mardi, mercredi après-midi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- service social :
 - Mme RONDEL, uniquement sur rendez-vous au 02.96.50.18.13
 - Mme MARTINON, uniquement sur rendez-vous au 02.96.78.88.98

C.R.A.M.B. :

Centre Médico Social de Lamballe, rue du Jeu de Paume

- dossiers retraite : Téléphoner au 0.821.10.35.35 pour obtenir une entrevue avec un conseiller sur rendez-vous exclusivement
- Mme COMPAIN, assistante sociale : 1^{er} et 3^{ème} jeudi uniquement sur rendez-vous au 0.820.904.179

C.P.A.M. (Sécurité Sociale) :

- le jeudi à la mairie de MONCONTOUR de 14h à 15h30
- le mardi et le jeudi à LAMBALLE 17, rue du Bourg Hurel de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Mme GUYMARD, assistante sociale, le 2^{ème} jeudi du mois à la mairie de BREHAND de 9h30 à 12h sur rendez-vous pris au Centre Médico Social de LAMBALLE. Tél : 02.96.50.10.30

BIBLIOTHEQUE :

Ouverte aux prêts 3 fois par semaine : le mardi de 16h30 à 18h, le mercredi et le samedi de 15h30 à 17h30.

LA POSTE :

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 11h45.
Tél : 02.96.42.71.44

MAIRIE :

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Tél : 02.96.42.78.16. Fax : 02.96.42.62.85. E-mail : mairie.brehand@wanadoo.fr

Michel HERVÉ, Maire :

Chaque vendredi de 17h à 18h.

Par ailleurs, les personnes qui souhaitent rencontrer Monsieur le Maire en dehors de la permanence peuvent prendre contact avec l'accueil de la mairie pour obtenir un rendez-vous.

VIE ASSOCIATIVE

CALENDRIER DES FETES

Samedi 19 février

Vendredi 25 février :

Samedi 26 février :

Dimanche 6 mars :

Fest Noz **Club des Supporters**

Spectacle des enfants **RPI Ecole Publique**

repas **Amicale des Chasseurs**

Bal **Club 3^{ème} Age**

USBST BASKET

Notre école de basket compte des enfants très agréables et volontaires qui ont le plaisir de se retrouver chaque mercredi, ils ont participé à un plateau à Hénansal le 19 janvier.

La deuxième phase de la saison 2010/2011 est partie.

Nous avons 2 équipes engagées en championnat : une équipe benjamine qui a gagné ses deux premiers matchs de cette phase retour. Le 15 janvier à Bréhand, contre Plaintel. Elles ont gagné 54 à 28. Le 22 janvier, pour la 2^{ème} journée, elles se sont imposées 34 à 20, à Mur de Bretagne contre Guerlédan Basket Club. Ces 2 victoires sont encourageantes pour la suite de ce championnat.

L'équipe cadette, qui évolue au niveau régional cette deuxième phase, a déjà joué 3 matchs, au jour de la rédaction de cet article. Les 2 premières rencontres ont eu lieu à Bréhand, le 8 janvier contre Pleyber Christ, une équipe du Finistère. Elles se sont inclinées 50 à 60. Le 15 janvier elles se sont imposées 71 à 55 contre Plumelec, une équipe du Morbihan. Le 23 janvier elles étaient opposées à l'équipe des Gars du Reun de Guipavas. Elles ne se sont inclinées que d'un point 57 à 58, contre une équipe qui semble jouer le haut du classement. Le match a été serré tout au long de la partie. Nos filles ont même mené à plusieurs reprises durant cette rencontre.

Les prochaines rencontres auront lieu à l'extérieur, le 29 janvier à Quintin pour les benjamines et le 30 janvier à Brest pour les cadettes.

Les prochaines rencontres à domicile, pour le mois de février, auront lieu :

Le **5 février** pour les benjamines, à 14 h 15, contre Lannion Trégor

Le **5 février** également pour les cadettes, à 16 h, contre Bruz AL Basket Ball, et le **19 février** à 15 h contre le BC Hennebontais

Elles vous attendent nombreux pour les encourager, comme vous l'avez été à l'occasion des 2 premiers matchs à domicile

Elles seront à l'extérieur le 12 février, pour les benjamines, à Hénansal, et le 13 février à Langueux-Yffiniac pour les cadettes.

BAL DE COUNTRY AND CO



Le club de country organise son bal annuel :

le samedi 19 mars à la salle des fêtes

Le bal sur CD commence à 20h30 et le bal concert avec le groupe de musiques traditionnelles d'Amérique du nord "the Straps", commence à 21h30.

Le prix est de 10 euros sur réservation, soit au 02.96.74.00.13, soit pendant les horaires de cours le mardi (19h45/21h45), soit par mail : countryandco@laposte.net ; 12 euros sur place.

Sur place : petite restauration, buvette et stand d'articles de country

FEST NOZ DE L'USBST

L'USBST Club des Supporters organise son traditionnel Fest Noz de la Saint-Valentin :

le samedi 19 février à partir de 21h

Au programme : Gwerzillons, les Dix Daïes, les Menetous.

Entrée : 6 €



PETITES ANNONCES

A VENDRE :

- Cause déménagement salle à manger style espagnol comprenant : buffet+meuble bas+bar+gde table 2 rallonges+6 chaises capitonnées, libre fin mars, ☎ 02.96.42.77.51 ou 06.98.17.73.33.
- Moto 50 à boîte MBK XPower (idem que 50 Yamaha TZR), année 2008, côté à l'argus 1740 €, vendu 1 500 €, très bon état. ☎ 06.29.69.55.18 ;
- Scooter 50 Peugeot Vivacity, année 2000, roule très bien, 20 000 km, 550 €, ☎ 06.84.93.34.63.

A LOUER :

- Maison à Bréhand : 2 chambres, cuisine aménagée, salon-séjour, insert, garage+dépendances. Libre courant avril. ☎ 02.96.73.42.29 ou 06.86.04.54.17.
- Maison, RDC : pièce principale+coin cuisine, salle d'eau, wc. Etage : 2 chambres, débarras, wc. Garage. Libre le 1^{er} avril, animaux non acceptés. ☎ 02.96.42.70.17

CHERCHE :

- Local (poulailler ou autre ...) pour y déposer matériel, ☎ 06.29.69.55.18
- Terrain agricole à louer pour chevaux sur Bréhand, Saint-Trimoël ou Landéhen, ☎ 06.63.94.86.53

DONNE :

- Terre végétale pour remblai ou plantations suite construction bourg de Bréhand, ☎ 06.13.73.33.78
- Terre végétale (80 m³), disponible en avril, ☎ 02.96.42.75.86

FERMETURE DES COMMERCES POUR CONGES

- Le Fer à cheval sera fermé du **mercredi 9 février au soir au dimanche 20 février**, ouverture ce jour à 17h00.
- La boucherie JOUAN sera fermée du **lundi 28 février au mercredi 9 mars inclus**.

Rectificatif : Travaux station « Le Maryland's »

Sonia vous informe que les travaux sont reportés à début mars (pour un mois). Pendant les travaux le bar reste ouvert ainsi que le dépôt de pain du lundi.

A noter : concours de belote le jeudi 17 février à 14h30.

Téléthon 2010

Cette année, le temps nous a malheureusement amené à annuler les différentes activités, les déplacements et approvisionnements étant difficiles.

Les tombolas, concours de boules à Bréhand et des dons ont permis de déposer 1208 € à l'AFM à Trégueux.

« La mobilisation pour le Téléthon 2010 continue. Vous pouvez continuer à faire un don. Chaque don est important, même le plus modeste. On compte sur vous ! » AFM

Si vous n'avez pas pu participer à ce moment là et que vous souhaitez faire un don, vous avez plusieurs possibilités :

- se connecter sur le site <https://don.telethon.fr>,
- des enveloppes prêtes à poster de mobilisation pour l'AFM sont disponibles actuellement en mairie. Vous pouvez en retirer et vous recevrez ensuite votre reçu fiscal.

Toute l'équipe remercie les personnes qui avaient déjà œuvré pour ce Téléthon, vous souhaite de bons vœux pour 2011 et vous donne rendez-vous les 2 et 3 Décembre prochain pour le Téléthon 2011.

Pour l'équipe, Florence CORBEL

COLLER ANNONCE W BEAUFILS

ELECTRICITE-EAU-ASSAINISSEMENT

En cas de déménagement, n'oubliez pas de prévenir EDF et Lamballe Communauté ci-dessous.

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS	18	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	800 559 557
GENDARMERIE	17	CENTRE ANTI POISON	02.99.59.22.22
SAMU	15	VIE ESPOIR 2000 Pouvoir parler, être écouté	0.800.07.11.91
APPEL D'URGENCE	112	EDF	0 810 333 122
PHARMACIE DE GARDE	32 37	EAU (LAMBALLE COMMUNAUTE)	02.96.50.13.56
DEFIBRILLATEUR	AU RESTAURANT SCOLAIRE		

**DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES ET ANNONCES
POUR LE BULLETIN DU MOIS DE MARS : 18 FEVRIER**